

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Une décoration. — Renouvellement de la Carte de Combattant.

Informations

A Sainte-Maxime. — Légion d'Honneur. — Un Diplôme. — Une machine à faire les broses. — Loterie Nationale. — Nécrologie. — T.S.F.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations. — Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Section Départementale du Finistère, le 6 Juillet 1933. — Avis divers. — Listes des donateurs.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal : 160-31

8.00
606

PRESIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

COMITÉ DE PATRONAGE

- † M. Eugène BRIEUX, de l'Académie Française, Président honoraire.
M. BARTHOU, de l'Académie Française, ancien Président du Conseil.
M. le colonel FABRY, ancien ministre.
† M. le général BALFOURIER;
M. BRISAC, préfet;
M. J. RIDGELY CARTER;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;
M. DUCO, médecin-inspecteur;
M. FRIBOURG, député;
Miss Alice GETTY;
M. Justin GODART, ancien ministre;
Miss Grace HARPER;
Miss Winifred HOLT;
Mme Léopold KAHN;
M. KRUG;
M. LUGOL, sénateur;
Mme la maréchale MAUNOURY;
M. Samuel MILBANK;
M. le docteur MORAX;
M. MEYER, conseiller d'Etat;
M. Henry PATÉ, député;
M. Pierre RAMEIL, député;
M^o HENRI-ROBERT, de l'Académie française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats;
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;
† M. VALLERY-RADOT;
• M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

UNE DÉCORATION

Le *Journal Officiel* du 29 juillet dernier nous a porté, ce jour-là, une bonne nouvelle, car dans l'aridité de ce quotidien extrêmement sérieux, apparaissait, comme une fleur d'été, un ruban rouge qui nous faisait particulièrement plaisir : c'était la nomination de notre ami Gaston L'Evesque au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Nous n'adresserons pas à notre trésorier les banales félicitations d'usage, mais lui dirons tout simplement toute la joie que nous a causé cette distinction méritée !

M. L'Evesque, en effet, est avec nous depuis de longues années et tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre savent quel est son dévouement à notre cause.

Dès l'année 1920, le regretté Boetzel, qui était un trésorier averti, avait demandé à M. L'Evesque de le seconder et, à sa mort, survenue en 1922, le trésorier adjoint devenait notre trésorier.

Depuis lors, il n'a cessé de nous prodiguer ni son temps ni sa peine et nous sommes bien contents de constater la reconnaissance des Pouvoirs publics à un de nos bons amis !

L'Union des Aveugles de Guerre, qui a pour devise : « Pour les Aveugles, par les Aveugles », et qui tient à cette devise, est en effet administrée par les Aveugles, mais, cependant, il lui faut l'aide de clairvoyants, comme individuellement, nous avons besoin de la présence d'yeux attentifs auprès de nous.

L'Union a heureusement quelques personnes voyantes qui veillent sur elle avec sollicitude et si ces personnes ne sont pas très nombreuses, elles connaissent du moins quels sont nos besoins et savent de quelle manière nous devons être aidés.

Nous sommes donc heureux que M. le Ministre des Pensions ait donné à un de nos amis ce témoignage de sympathie que nous considérons également comme une marque de bienveillance pour notre Association. C'est pourquoi nous nous réjouissons aujourd'hui, comme nous nous félicitons il y a quelques années, de voir M. de Traversay, cet ami de la première heure, recevoir la même distinction.

Le Bureau et le Conseil d'administration de l'U.A.G. disent à Gaston L'Evesque toute leur joie et nous sommes certains que les Aveugles de Guerre la partageront.

H. A.

Renouvellement de la Carte du Combattant

Le secrétaire général par intérim du Comité Départemental des Mutilés Combattants et Victimes de la Guerre de la Seine, notre camarade Payen, nous adresse au sujet du renouvellement de la carte du combattant les instructions suivantes auxquelles nous prions nos camarades de se conformer scrupuleusement.

Il est bien entendu que ces instructions sont également valables pour les Aveugles de Guerre de province, qui devront s'adresser au Comité des Mutilés siégeant au chef-lieu de leur département.

L'arrêté ministériel du 3 juillet 1933, publié au *Journal Officiel* du 12 du même mois, prévoit que le renouvellement des cartes du combattant, dont la durée de validité avait été fixée à cinq années, doit être effectué à compter du mois d'août et détermine le modèle du nouveau document à délivrer.

En ce qui concerne les cartes qui ont été délivrées au cours de l'année 1928, et dont certaines se trouvent déjà avoir plus de cinq années de date, et devraient en conséquence être considérées comme périmées, leur validité en est exceptionnellement et uniformément prolongée jusqu'au 31 décembre prochain.

Le travail de renouvellement incombe au Comité départemental qui a établi la première carte. C'est donc à lui que doivent s'adresser les intéressés, même s'ils ont depuis cette époque changé de département.

Les opérations de renouvellement des cartes délivrées par le Comité de la Seine constitueront pour ses Services, un travail considérable, qui doit, par ailleurs, être effectué sans personnel nouveau.

Il importe donc de l'organiser par étapes et de telle façon que les formalités soient réduites au strict minimum, tant pour les intéressés eux-mêmes, que pour les services administratifs du Comité et des mairies.

Dans la première phase de renouvellement, comprise entre le mois d'août et le 31 décembre 1933, seront seulement renouvelées les cartes délivrées avant le 31 décembre 1928, et parmi ces cartes, en premier

lieu, celles des titulaires que leur âge fait bénéficier de la retraite du combattant.

Pour obtenir le renouvellement de leur carte, les intéressés devront remplir une formule spéciale (du modèle joint), qu'ils trouveront soit à la mairie de leur arrondissement, soit au siège social des Associations de Victimes de la Guerre et d'Anciens Combattants, soit enfin au siège du Comité, 7, rue des Minimes.

Il y a lieu de signaler d'une façon toute particulière, l'importance qui s'attache à ce que les renseignements demandés sur la formule en question soient fournis avec la plus grande précision.

Cette formule remplie convenablement devra être adressée au Comité Départemental, 7, rue des Minimes, soit directement par le demandeur, soit par l'intermédiaire de la mairie ou des associations.

Il devra être annexé à la demande deux photographies d'identité, format réglementaire (3 cm. sur 4 cm.), tirées à une époque récente et portant au verso le nom et l'adresse du demandeur.

Il est spécifié formellement qu'étant donné le caractère de pièce d'identité officielle qui est conféré à la carte du combattant, aucune photographie ne répondant pas strictement aux prescriptions ci-dessus mentionnées ne sera acceptée par le Comité.

Après avoir formulé la demande de renouvellement, les intéressés devront attendre que des avis communiqués dans la presse et adressés également aux mairies et aux Associations de Victimes de la Guerre et d'Anciens Combattants, les invitent à aller retirer leur nouvelle carte au Comité.

A cette époque, c'est-à-dire fin novembre ou courant décembre, il leur suffira de se présenter au siège du Comité, 7, rue des Minimes, pour obtenir la nouvelle carte contre la remise de l'ancienne.

Il est instamment recommandé aux intéressés de s'en tenir strictement aux présentes indications. Aucune carte ne sera délivrée avant l'époque ci-dessus indiquée, aucune réponse ne pourra être faite aux correspondances adressées à ce sujet au service.

Le nécessaire sera fait pour que, malgré le surcroît de travail occasionné par le renouvellement, tous les titulaires des cartes délivrées en 1928 soient, dès le 1^{er} janvier 1934, en possession du nouveau document.

En ce qui concerne le renouvellement des cartes établies en 1929, des instructions seront données ultérieurement.

NOTES ET INFORMATIONS

A Sainte-Maxime

L'Eclaireur de Nice du 30 juillet dernier, en publiant la liste de nos camarades qui doivent séjourner cet été à Sainte-Maxime, signale à ses lecteurs l'existence du « Manestou » de la façon suivante :

Le « Manestou », c'est le nom de la villa que M. Ernest Gimbert a cédé à l'Union des Aveugles de Guerre pour en faire une de leurs maisons de repos.

« L'Union des Aveugles de Guerre, dont le siège social est à Paris, 25, rue Ballu, a à sa disposition six stations où elle envoie les Aveugles de Guerre passer leurs vacances en compagnie de leurs femmes et enfants.

« Ces stations sont par ordre de faveur demandée par les intéressés : Franceville-Plage (Calvados), Sainte-Maxime, Malo-les-Bains, Lacanau, Vals, et, depuis cette année, Vichy. Elles représentent, nous ont dit ces victimes de la grande guerre, les milieux où leurs enfants, leurs femmes et eux-mêmes sont entourés d'une atmosphère d'affectueuse sympathie. Là les enfants des Aveugles de Guerre ont des amis avec lesquels ils grandiront et garderont du sacrifice de leurs pères tout le respect et la considération qui leur sont dus.

« Sainte-Maxime, après Franceville, est la station la plus demandée par les membres de l'Association, parce qu'on s'y sent vivre dans une ambiance chaude d'affection et vivifiante d'air réconfortant.

« Nous croyons qu'il est dans l'intention de M. E. Gimbert d'agrandir le « Manestou », afin de pouvoir y loger deux nouvelles familles d'Aveugles de Guerre. »

Légion d'honneur

Dans le *Journal Officiel* du 29 juillet, nous avons relevé en même temps que la nomination de notre ami L'Évesque, au grade de chevalier, l'élévation du colonel Picot à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur.

Nous avons été très heureux de voir cette grande distinction décer-

née au président de l'Association des Gueules Cassées, qui n'a cessé de témoigner à l'Union des Aveugles de Guerre sa vive affection.

Nous adressons ici, au colonel Picot, les plus sincères félicitations de tous les Aveugles de Guerre.

Nous avons également noté, avec plaisir, la nomination de Mme Meyer, présidente du Livre de l'Aveugle, au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Nous félicitons très vivement l'animatrice de cette œuvre utile.

Au *Journal Officiel* du 29 juillet, publiant le décret du 27 juillet, est promu au grade d'Officier :

PETITJEAN (Georges-Eugène-Alfred) (au titre de président-fondateur de l'Amicale des Aveugles de Guerre de l'Est).

Au *Journal Officiel* du 13 juillet, publiant le décret du 7 juillet, sont promus au grade de Chevalier, au titre de mutilés réformés à 100 %, nos camarades :

TAILLEPIED (Paul-Ernest), ancien soldat au 113^e Régiment d'Inf. (pour prendre rang à dater du 24 juillet 1922).

GROSDIDIER (Victor-Camille), ancien caporal au 131^e Rég. d'Infant. (pour prendre rang à dater du 28 octobre 1922).

Sont promus Officiers au titre de mutilés réformés à 100 %, article 10 :

Au *Journal Officiel* du 27 juillet, publiant le décret du 17 juillet, nos camarades :

AUBAIZAR (Louis-Adolphe), ancien soldat au 176^e Rég. d'Inf.

BELLEVENUE (Paul-Edgar-Aimé), ancien caporal au 3^e Rég. de Zouaves.

CHALENDAR (Adrien-Julien), ancien sergent au 12^e Bataillon de Chasseurs à pied.

COHEN (Jacques), matricule 22934, ancien soldat au 1^{er} Régiment Etranger.
CULLET (Jean-François), ancien caporal au 143^e Rég. d'Inf.
DENTROUX (Joseph-Antoine-Maurice), ancien soldat au 299^e Rég. d'Infanterie.
DARASPE (Pierre-Gabriel), ancien soldat au 32^e Rég. d'Inf.
DUFFAUT (Pascal-Henri), ancien soldat au 88^e Rég. d'Infanterie.
GARY (Firmin-Jules), ancien soldat au 342^e Rég. d'Inf.
GUITTARD (Gabriel-Emile), ancien soldat au 59^e Rég. d'Artillerie de campagne.
HUTINET (Albert-Lucien), ancien soldat au 160^e Rég. d'Inf.
IZEMBARD (Ernest), ancien soldat au 11^e Rég. de Cuirassiers.
LANCIAUX (Jean-Baptiste), ancien soldat au 54^e Rég. d'Inf.
LAPOTRE (Léon-Guillaume), ancien soldat au 56^e Rég. d'Inf.
LEBLOND (Maurice-Eugène), ancien soldat au 355^e Rég. d'Inf.
LEMERLE (Alphonse-Amédée), ancien soldat au 24^e Rég. d'Inf.
MANCHE (Emile-Joseph), ancien soldat au 1^{er} Rég. de Zouaves.
MARCHAN (Simon), ancien sergent au 49^e Rég. d'Inf.
MINIER (Georges-André), ancien soldat au 168^e Rég. d'Inf.
PETITIDIER (Auguste-Théodore), ancien soldat au 5^e Bataillon de Chasseurs à pied.
POUBANE (Pierre-Louis-Joseph), ancien soldat au 70^e Rég. d'Inf.
SIBIRIL (Pierre-Marie), ancien caporal au 12^e Rég. d'Inf. Col.
STEPHAN (Jean-Louis), ancien soldat au 118^e Rég. d'Inf.
WEBER (Paul-Louis-Benjamin), ancien soldat au 287^e Rég. d'Inf.

Au *Journal Officiel* du 6 août, publiant le décret du 28 juillet, nos camarades :

BLONDELL (Emile), ancien soldat au 1^{er} Rég. Etranger.
CANCÉ (Jules-Louis), ancien soldat au 215^e Rég. d'Inf.
CHAILLOU (Paul), ancien soldat au 100^e Rég. d'Inf.
DOURIS (Etienne-Maurice-Marceau), ancien soldat au 23^e Rég. d'Inf.
FÉLIX (Marius-Louis), ancien caporal au 11^e Rég. d'Inf.
FLAUDIAS (Jean-Antoine), ancien soldat au 13^e Bataillon de Chasseurs à pied.
GATILLON (Eugène), ancien soldat au 68^e Rég. d'Inf.
GILLES (Raoul-Jules-Gustave), ancien soldat au 503^e Rég. de Chars d'assaut.

GRÉARD (Henri-Charles-Achille), ancien soldat au 317^e Rég. d'Inf.
LETELLIER (Michel-Gabriel), ancien soldat au 366^e Rég. d'Inf.
LIABŒUF (Félix-Auguste), ancien soldat au 158^e Rég. d'Inf.
MORAND (Henri-Félix-Ernest), ancien soldat au 104^e Rég. d'Inf.
RIOU (Elie-Joseph-Jean), ancien sergent au 8^e Rég. d'Inf. Coloniale.
THÉODULE (Paul-Léon-Victorin), ancien soldat au 416^e Rég. d'Inf.

Au *Journal Officiel* du 6 septembre, publiant le décret du 25 août, nos camarades :

ANDRIEU (Pierre-Jean-Marie), ancien soldat au 417^e R. I.
AUDIBERT (Augustin-Marius), ancien caporal au 8^e R. I. Coloniale.
AUFFRET (Joseph-Marie), ancien sergent au 7^e R. I. Coloniale.
BAIZET (Pierre), ancien soldat au 114^e Bataillon de Chass. à pied.
BELLENGER (Emile-Edouard), ancien soldat au 129^e R. I.
BRISSONET (Louis-Maurice), ancien soldat au 292^e R. I.
CANTAREL (Firmin), ancien sergent au 268^e R. I.
CAPET (Paul), ancien soldat au 172^e R. I.
DAUMAS (Pierre), ancien soldat au 107^e R. I.
DELAFOSSE (Gratien-Paul), ancien soldat au 161^e R. I.
DOITEAU (Joseph-Paul), ancien soldat au 29^e Bat. de Chass. à pied.
DUBOS (Pierre), ancien caporal au 63^e R. I.
DUCHE (Jules-Gaston), ancien soldat au 154^e R. I.
DUFAU (André-Xavier), ancien soldat au 12^e Bat. de Chass. Alpines.
DUFOURG (Jean), ancien soldat au 108^e R. I.
FILLION (Ernest-Alphonse), ancien soldat au 313^e R. I.
GATUING (Bertrand-Jean-Gaston), ancien soldat au 14^e Rég. d'Art.
GODEFROY (Albert-Auguste), ancien soldat au 236^e R. I.
GUEGUEN (François-Marie), ancien soldat au 1^{er} Rég. Inf. Coloniale.
HANNEQUIN (Jules-André-Léon), ancien soldat au 13^e R. I.
HENRY (Paul-Joseph-Aimé), ancien soldat au 10^e Bat. de Chass. à pied.
LACOURT (Laurent-Joséphin), ancien soldat au 248^e R. I.
LAGARDE (Osmin), ancien adjudant au 126^e R. I.
LANSQUENET (Emile-Marie), ancien sergent au 95^e R. I.
LAPPE (Pierre-Constant), ancien soldat au 5^e Rég. Art. de Camp.
LE BARS (François-Marie), ancien soldat au 94^e R. I.
LE FLOCH (Félix-Marie), ancien soldat au 47^e R. I.

LEROY (Julien-Gustave), ancien soldat au 4^e Rég. de Zouaves.
LE TEUFF (Julien), ancien soldat au 317^e R. I.
MALESIEUX (Auguste-Victor), ancien soldat au 71^e R. I.
MARIGNIER (Benoît-Marius), ancien soldat au 350^e R. I.
MASSOT-PELLET (Joseph), ancien soldat au 140^e R. I.
MIREMONT (Pierre), ancien soldat au 201^e R. I.
MOREAU (Adolphe-Auguste), ancien caporal au 112^e R. I.
PAGAND (Jean), ancien soldat au 121^e R. I.
PELIGRY (Jean-Baptiste-Antoine), ancien caporal au 6^e R. I. Colon.
PETIT (André-Auguste), ancien soldat au 120^e R. I.
PICOT (Georges-Alfred), ancien soldat au 74^e R. I.
PRIGENT (Jean-Marie), ancien soldat au 177^e R. d'Art. de tranchées.
RAYBAUD (Charles-Marius-Honoré-Jacques), ancien soldat au 163^e R. I.
ROCHET (Philippe), ancien soldat au 107^e Bat. de Chass. à pied.
THEVENARD (Gustave-Pierre), ancien caporal au 13^e R. I.
TOUTAIN (Lucien-Eugène), ancien soldat au 74^e R. I.
VENRIES (Paul), ancien soldat au 83^e R. I.
VIDAL (Etienne), ancien soldat au 133^e R. I.
VIDIL (Victor-Jules-Léon), ancien aspirant au 239^e R. I.

Un Diplôme

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos camarades que, lors des Comices Agricoles de l'Yonne, le 18 juin 1933, notre camarade G. Lefebvre, de La Hai-Paillerine, par Subligny (Yonne), a obtenu un diplôme avec médaille d'argent pour l'exposition de sa broserie.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

Une machine à faire les brosses

Notre camarade Doguet qui, pour cause de maladie, a dû abandonner la broserie, nous informe qu'il a inventé une machine avec laquelle il n'y a plus besoin de tirer sur la brosse, la pincée de chien-

dent rentrant au moyen de levier, donnant un travail plus fourni et plus soigné.

Les brosiers, que la question intéresse, peuvent s'adresser à notre camarade Doguet, rue des Moulins, à Rémalard (Orme), qui tient à leur disposition des photographies de cette machine, moyennant l'envoi d'une somme de 2 fr. 50.

Loterie Nationale

La loi de Finances du 31 mai a institué, comme chacun le sait, une loterie nationale dont les billets sont, dès à présent, mis en vente.

Nous informons nos camarades qui désireraient se procurer un ou plusieurs billets que nous en tenons quelques-uns à leur disposition. Le prix de chaque billet est fixé à 100 francs. Chaque camarade désirant en acheter devra nous faire parvenir la somme de 100 francs par billet, plus 1 fr. 75 pour frais d'envoi sous pli recommandé.

Nécrologie

Nous avons appris la mort de M. le professeur Quénu qui pendant la guerre donna ses soins dévoués à un grand nombre de nos camarades.

Il était le père de Mme Contamin, vice-présidente de notre Comité d'Action, qui, depuis la fondation de l'Union, nous a témoigné un grand attachement.

Nous prions Mme Contamin, ainsi que sa famille, d'agréer les vives condoléances des membres de l'U. A. G.

T. S. F.

La Maison Philips nous informe qu'elle se trouve dans l'obligation de réduire encore de 5 % la remise qu'elle consentait aux membres de l'U. A. G. pour l'achat des postes de sa fabrication.

Il est rappelé à nos camarades qu'ils ne doivent en aucun cas s'adresser aux agents de la Société Philips s'ils désirent bénéficier de la remise que consent encore cette maison.

Prière d'adresser les demandes de renseignements et les commandes à l'U. A. G.

Nos camarades séjournant cet été à Franceville ont pu se servir d'un appareil de T.S.F. mis à notre disposition par la maison « Au Pigeon Voyageur ».

Nous remercions MM. les Directeurs de cette firme de leur aimable attention et indiquons aux membres de l'U. A. G. qu'ils trouveront « Au Pigeon Voyageur », 252 bis, boulevard Saint-Germain, le meilleur accueil et des réductions intéressantes pour les acquisitions de postes récepteurs qu'ils désireraient faire.



Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} juillet et le 31 août, la somme de 43.680 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	3.900
Allocations décès	27.255
Allocations caisse maladie	12.525

Il y a lieu d'ajouter à ces 43.680 francs, une somme de 97.800 francs pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner vingt-neuf demandes, dont cinq n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Richaud, de La Motte-du-Caire (Basses-Alpes), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Louise, née le 19 mai 1933.

Notre camarade et Mme Flandre, d'Amiens (Somme), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, René, né le 4 juillet 1933.

Notre camarade et Mme Muller, de Neuilly-sur-Seine, nous font part de la naissance de leur fils, Francis, né le 29 mai 1933.

Notre camarade et Mme Pennequin, de Roelux, nous font part de la naissance de leur fille, Christiane, née le 5 juillet 1933.

Notre camarade et Mme Anquetil, du Plessis-Robinson, nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Henri-Marcel, né le 17 juillet 1933.

Notre camarade et Mme Munnier, de Burelles (Aisne), nous font

part de la naissance de leur cinquième enfant, Colette, née le 9 juillet 1933.

Notre camarade et Mme Dimitrieff, d'Ampus (Var), nous font part de la naissance de leur septième enfant, Jeanine, née le 23 juillet 1933.

Notre camarade et Mme Chabbert (Henri), de Bize (Aude), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Claude, né le 25 juillet 1933.

Notre camarade et Mme Gedin, de Trinité (Martinique), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Alfred, né le 11 juillet 1933.

Notre camarade et Mme Bugnet, de Trept (Isère), nous font part de la naissance de leur huitième enfant, Raymonde, née le 1^{er} août.

Notre camarade et Mme Monnerie, de Saint-Aubin (Eure), nous font part de la naissance de leur fils, Léonce, né le 22 juillet.

Notre camarade et Mme Serdobel, de Coudekerque-Branche (Nord), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Paulette, née le 4 août 1933.

Notre camarade et Mme Corlobé, de Kerpuns-en-Crach (Morbihan), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Claire, née le 31 juillet 1933.

Notre camarade Launay (Eugène), de Souday (Loir-et-Cher), nous fait part de la naissance de sa petite fille Marianne, née le 7 août 1933.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Jeames (Joseph), de Cadenet (Vaucluse), nous fait part de son mariage avec Mme Yvonne Cartier-Souge, qui a été célébré le 1^{er} juillet 1933.

Notre camarade Magat, de Bordeaux, nous fait part du mariage de sa fille Henriette avec M. Denis Sempé, le 8 juillet 1933.

Notre camarade Potdevin, de Saint-Aubin-les-Forges (Nièvre), nous fait part du mariage de son fils Emile, célébré le 8 juillet.

Notre camarade E. Bouisson nous fait part du mariage de sa fille Denise avec M. Eugène Guy, célébré le 29 juillet, à Laurens (Hérault).

Notre camarade G. Drion, de Paris, nous fait part de son mariage avec Mlle Marguerite Tribouillard, célébré le 18 juillet 1933.

Notre camarade Cabannot, de Pau (Basses-Pyrénées), nous fait part de son mariage avec Mlle Paule Lassalle, célébré le 29 juillet.

Notre camarade Leloup, de Vesoul (Haute-Saône), nous fait part du mariage de sa fille Suzanne avec M. Maurice Galland, célébré le 8 août 1933.

Notre camarade Gicquel, des Forges (Morbihan), nous fait part du mariage de son fils Léon avec Mlle Alice Dravers.

Notre camarade Charlat, de Nemours (Seine-et-Marne), nous fait part du mariage de sa nièce, Denise Charlat, avec M. Henri François, célébré le 31 août.

Notre camarade Estienne, de Six-Fours-la-Plage (Var), nous fait part du mariage de son fils Louis avec Mlle Odette Rigaud, célébré le 24 août.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Gérard (Edouard), de Thiebeaumenil (Meurthe-et-Moselle), décédé le 16 juillet 1933, à l'âge de 47 ans.

Né à Thiébauménil le 3 décembre 1886, notre camarade faisait partie du 167^e R. I. et fut blessé le 21 janvier 1915 au Bois Le Prêtre. Réformé à 100 %, article 10, officier de la Légion d'honneur, il laisse une veuve et un enfant.

De notre camarade Bonnecuelle (Fernand), de Paris, décédé le 21 juillet 1933, à l'âge de 58 ans.

Né à Brousseral (Haute-Marne), le 6 août 1875, notre camarade faisait partie du 29^e territorial et fut blessé le 10 juin 1918 à Marquelly (Oise). Réformé à 140 %, articles 10 et 12, officier de la Légion d'honneur, il laisse une veuve.

De notre camarade Bréval (Eugène), de Cormeilles (Eure), décédé le 25 juillet 1933, à l'âge de 50 ans.

Né à Cormeilles (Eure), le 6 juillet 1874, notre camarade faisait partie du 17^e territorial et fut blessé le 18 septembre 1915 en Champagne. Réformé à 100 %, article 10, officier de la Légion d'honneur, il laisse une veuve et deux enfants.

De notre camarade Papa (Marc), de Nice (Alpes-Maritimes), décédé le 7 août 1933, à l'âge de 48 ans.

Né à Rossa (Suisse), le 27 janvier 1885, notre camarade faisait partie du 1^{er} Etranger et fut blessé le 7 octobre 1915, à Sonain. Réformé à 150 %, articles 10 et 12, officier de la Légion d'honneur, il laisse une veuve.

De notre camarade Rolland (Daniel), de Montargis (Loiret), décédé le 11 août 1933, à l'âge de 49 ans.

Né à Betz (Indre-et-Loire), le 13 juillet 1884, notre camarade faisait partie du 68^e R. I. et fut blessé le 30 avril 1916 à la Cote 304 (Verdun). Réformé à 100 %, article 10. Officier de la Légion d'honneur, il laisse une veuve et deux enfants.

De notre camarade Cartereau (Eugène), de Epigné-sur-Dène (Indre-et-Loire), décédé le 14 juillet 1933, à l'âge de 56 ans.

Né à Marrag (Indre-et-Loire), le 8 novembre 1877, notre camarade faisait partie du 70^e Territorial et fut blessé le 12 septembre 1916 à Plessis-le-Roi (Somme). Réformé à 100 %, article 10, il laisse une veuve et trois enfants.

De notre camarade Bony (Firmin), de Paris, décédé le 15 août 1933, à l'âge de 43 ans.

Né le 29 novembre 1890 à Epernay (Marne), notre camarade faisait partie du 4^e Zouaves et fut blessé le 16 septembre 1914, à Charlepoint (Oise). Réformé à 100 %, article 10, officier de la Légion d'honneur, il laisse une veuve et deux enfants.

De notre camarade Bertrand (Léon), de Luçon (Vendée), décédé le 29 août 1933, à l'âge de 48 ans.

Né à Poitiers (Vienne), le 27 juillet 1885, notre camarade faisait partie du 325^e R. I. et fut évacué pour gaz en février 1916, de Jandelicourt (Meurthe-et-Moselle). Réformé à 100 %, article 10, il laisse une veuve et deux enfants.

De la femme de notre camarade Toutain (Paul), de Briouze (Orne), décédée le 11 juillet 1933, à l'âge de 57 ans.

De la femme de notre camarade Lauté (Robert), d'Enghien-les-Bains (Seine), décédée le 3 septembre 1933, dans sa 40^e année.

Du fils de notre camarade Guerrier, de Montluel (Ain), décédé fin juillet dans sa 11^e année.

De la fille de notre camarade Mimoun Levy, de Tlemcen (Algérie), décédée le 9 juillet 1933, à l'âge de 7 mois.

De la naissance et du décès du fils de notre camarade Chouquet, d'Alger, survenu le 1^{er} juin 1933.

De la fille de notre camarade Lotte, de Haubourdin (Nord), décédée le 21 août dans sa 21^e année.

De la mère de notre camarade Rohken, d'Orgeval (Seine-et-Oise), décédée le 27 juillet 1933, à l'âge de 70 ans.

Du père de notre camarade Gallo, de Maussane (Bouches-du-Rhône), décédé le 29 juillet.

Du beau-père de notre camarade Leveau, de Pantin, décédé le 11 juillet 1933, dans sa 71^e année.

De la belle-mère de notre camarade Brechon (Joseph), de Poitiers (Vienne), survenu en juillet 1933.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

Cotisations volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leur cotisation, ont tenu, néanmoins, à effectuer un nouveau versement :

Ganneau, 10 fr. ; Flandias, 10 fr. ; Léger (Jules), 7 fr. ; Abderhamann, 10 francs.

Cotisations pour l'année 1933

Mangold, Lieutaud, Kamfri Brahim, Ganneau, Finot, Comte, Martinet, Raffray, Devillers, Toupenet, Cabannot, Malinge, Maille, Duchatel, Dimitrieff, Amault, Paris, Savigny, Ursat, Navarron, Ballay, Rolland, Bouet, Jeandin, Lapébie, Jaffré, Christophe, Liotaud, Giorgetti, Foucher, Dolmière, Abderhamann, Le Bis.

Assemblée Générale de la section départementale du Finistère du 6 Juillet 1933

Sont présents : Bellec, Barbier, Kerrien, Le Borgne, Laurent, Jung, Bénéat, Prigent, Coat, Argouach, Kérangal, Kerneis, Férézou, Déniel, Le Cocq, Sibiril, Kaigre, Piton.

Excusés et pouvoirs :

Au Président : Masson, Quéré, Gohiec, Nicolas (F.).

Au Secrétaire : Kerhuel, Lavolé, Stéphan (J.-P.), Le Borgne (J.-M.), Guillou, Kromer, Bouguen, Gouriou, Castel.

Le Cocq, président, ouvre la séance à 10 h. 30.

Il remercie les camarades présents et leur dit toute sa joie de les retrouver tous les ans, fidèles, à notre Assemblée annuelle.

Le Cocq dit aussi son vif contentement de voir l'U. A. G., notre Groupement national, représenté à notre Assemblée par son Secrétaire général, notre camarade Amblard.

Notre Section fêtant cette année son 10^e anniversaire, nous avons invité au banquet clôturant notre Assemblée les Présidents des Associations amies qui, pendant ces dix années, nous ont témoigné leur sympathie et bonne amitié.

Le Cocq passe en revue l'action de notre Section depuis sa fondation (mars 1923) et indique qu'après la réunion nous irons déposer une gerbe au Monument des Morts de la Grande Guerre.

Le Cocq demande à Amblard, en sa qualité de Secrétaire général et délégué de l'Union, de bien vouloir accepter la présidence.

Celui-ci désirerait que cette réunion gardât son caractère régional, mais devant l'insistance de Le Cocq accepte la présidence.

Après la lecture du rapport moral, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Puis le Trésorier donne lecture du rapport financier qui est également voté à l'unanimité.

Le Commissaire aux comptes fait savoir qu'il a vérifié la comptabilité et proclame l'exactitude des comptes.

Amblard remercie le Trésorier et le Commissaire aux comptes de leur collaboration et leur dévouement à la Départementale.

L'ordre du jour appelant l'examen des vœux, un seul est présenté :

Vœu :

« Les membres de la Départementale du Finistère, réunis en Assemblée générale, demandent que pour l'obtention des chambres au siège de l'Union, la priorité soit accordée aux camarades ayant le moins séjourné dans une des maisons de l'Union (Maison de Paris et de repos). »

Nomination du Comité d'administration :

Sont nommés administrateurs : Bénéat, Prigent, Kerneis, Le Cocq, Sibiril.

Trésorier : Kaigne. Commissaire aux comptes : Piton.

Le Cocq est réélu Président et Sibiril Secrétaire.

L'ordre du jour étant terminé, Amblard prend la parole. Il donne

les renseignements sur la création de la Maison de l'Aveugle et indique où en sont les démarches relatives à sa réalisation.

Puis il continue son exposé en précisant les améliorations apportées au fonctionnement de la Caisse Maladie, Caisse de secours-décès, Caisse de Prêts maisons, etc., etc.

Au sujet des pensions, demande le maintien des droits acquis.

Amblard termine en remerciant la Départementale de son invitation; félicite les camarades de leur esprit unioniste et de leur attachement à leur Groupement National de l'U.A.G.

RAPPORT MORAL

Dans notre Rapport moral, nous vous racontons tous les ans à peu près la même chose : Que notre Groupement a participé à l'organisation de la fête du 11 novembre.

Cette année encore l'U.N.C. nous avait invité au banquet clôturant notre dixième anniversaire. Votre Conseil d'administration décida d'inviter au banquet qui clôture notre Assemblée générale les présidents des Associations de Mutilés et Anciens Combattants qui, depuis que notre Groupement existe, nous ont invité à leur Congrès ou autres manifestations : U.N.C., A.F.M., Anciens du 19^e, ainsi que le délégué des Amis des Soldats Aveugles pour le Nord du Finistère.

Notre Section naquit en mars 1923. Dans notre première réunion, nous décidions d'intervenir près du Conseil Général pour que dans les transports régionaux soit accordée la gratuité au guide accompagnant un Aveugle, comme sur les grands réseaux.

Trois mois plus tard, satisfaction nous était accordée; nous n'aurions à payer qu'une demi-place comme les autres mutilés, le guide bénéficiant de la gratuité comme sur les grands réseaux.

L'année suivante, la Compagnie des Vapeurs Brestois accordait la gratuité à l'Aveugle, etc., etc.

Nous avons aussi à noter avec satisfaction que le nombre des camarades assistant régulièrement à notre Assemblée a été en s'accroissant, témoignant ainsi l'intérêt qu'ils portent à leur Groupement et le plaisir qu'ils ont à se retrouver une fois par an.

L'Office Départemental des Mutilés nous a toujours témoigné la plus grande sympathie.

Depuis 1923, notre Départementale a été représentée par son

président ou un membre du Conseil d'administration à toutes les assemblées générales et à quelques réunions du Conseil de l'U.A.G.

Nous pouvons nous croire satisfaits d'avoir assuré, pendant les dix années qui viennent de s'écouler, les liens de camaraderie qui unissent la grande famille des Aveugles de Guerre du département.

Là est notre but et nous nous efforcerons, comme par le passé, de continuer dans cette voie pour le plus grand bien de notre Groupement national, l'Union des Aveugles de Guerre.

A midi, un banquet est servi à l'Hôtel de Bretagne. Pendant le repas règnent la plus grande camaraderie et la plus grande animation.

Le banquet terminé, Le Cocq, président de la Départementale, prend le premier la parole et dit qu'à l'occasion du dixième anniversaire de notre Départementale, il est heureux de remercier les camarades : Desroches, président de l'U.N.C. du Département ; Olivon, président de la Fraternelle des Mutilés de Brest U.F. ; Omnès, des Anciens du 19^e d'Infanterie, et dit combien il est heureux de voir ici les représentants des Anciens Combattants.

Il remercie encore les camarades Kaigre, Piton, notre trésorier et commissaire aux comptes, puis le camarade Grall, sur lesquels nous pouvons toujours compter.

Souhaitons d'être à nouveau réunis pour notre vingtième anniversaire.

Puis Le Cocq fait donner lecture une lettre du colonel de Reals, s'excusant de ne pouvoir être présent à cette réunion étant pris par des engagements antérieurs.

En terminant Le Cocq remercie le camarade Amblard et salue Mme Amblard, qui n'ont pas hésité à faire le voyage de Paris à Brest pour nous apporter le salut de la totalité des Aveugles de Guerre.

Omnès, représentant l'Amicale des Anciens du 19^e d'Infanterie, prend ensuite la parole :

« Je vous apporte, dit-il, les excuses de M. Cordon, président, qui n'a pu être parmi vous étant pris par ses occupations journalières.

« Le 19^e est touché de l'invitation venant des Aveugles de Guerre. C'est un devoir de cultiver les souvenirs, et nous ne devons pas y manquer ; gardons aussi le souvenir de nos morts, et après eux, vous êtes les premiers qui doivent avoir tous les droits.

« Je vous apporte aussi le salut des Officiers de Réserve de Brest et soyez assurés que nous serons toujours près de vous. »

Prenant ensuite la parole, Olivon dit :

« Représentant l'U. F. de Brest, je suis touché de me trouver aujourd'hui parmi vous, les plus grands invalides de la guerre. Je lève mon verre à la prospérité de votre Association, l'une des plus importantes, quoique, fort heureusement, vous ne soyez pas nombreux ! »

Prenant à son tour la parole, Desroches dit :

« C'est avec émotion que je viens vous apporter le salut des 15.000 anciens combattants de l'U.N.C. du Finistère, aussi des 850.000 anciens combattants de notre Association comme membres du Conseil d'administration. Vous êtes ceux qui doivent marcher en tête. L'amitié que vous trouvez, dans votre Association, vous permet de vivre allégrement les jours que vous avez à vivre. Si nous avons un exemple à prendre, c'est sur vous que nous le prendrions.

« Entre anciens combattants, nous savons ce que c'est que la guerre. Cette union entre Aveugles de Guerre, je la souhaite entre anciens combattants. Que ce soit un exemple fécond.

« Je bois à vos familles, à la santé de tous les Aveugles de Guerre, représentés ici par votre secrétaire général. »

Amblard, clôturant la série des discours, apporte à ses camarades le salut fraternel du Conseil d'administration de l'U.A.G. Il tient à souligner la bonne direction de la Section du Finistère : « Nous devons, dit-il, féliciter les camarades Le Cocq et Sibiril qui ont resserré les liens toujours plus étroits entre les camarades du département et ont su trouver la sympathie des Associations des Anciens Combattants qui les entourent. »

Puis viennent ensuite les chansons et monologues où quelques camarades se font applaudir, tout particulièrement Barbier dans ses chansons en breton.

Kaigre au piano, accompagné de Piton au violon, font valser les danseuses et danseurs jusqu'à l'heure des trains. On se quitte très heureux de la bonne journée passée ensemble en se donnant rendez-vous à l'année prochaine !

SECTION DEPARTEMENTALE DU FINISTERE

Exercice 1932-1933

	Recettes	Dépenses
En caisse au 31 juin.....	3.368 35	—
Déplacements des administrateurs.....		110 »
Photographies		32 »
Gerbe, le 11 novembre, au Monument aux Morts		35 »
Subvention du département.....	70 »	
Intérêts	108 50	
Frais de Secrétariat		40 75
	<hr/> 3.547 85	<hr/> 217 75
En caisse à ce jour	3.329 10	

Brest, le 30 juin 1933.

Le Trésorier : KAIGRE.

Vu : Le Commissaire aux comptes.

AU MONUMENT AUX MORTS POUR LA PATRIE

A notre manifestation du souvenir, le maire de Landerneau, absent, s'était fait représenter par son adjoint, qui nous attendait à l'entrée du cimetière, ainsi que le capitaine commandant le détachement d'infanterie caserné à Landerneau.

Le Cocq dépose une gerbe au monument et une minute de silence est observée.

Avis divers

Notre camarade Sénéchal nous fait savoir qu'il désire acheter d'occasion une machine à écrire le Braille, en bon état, système American Braille Press.

Faire offre au camarade Sénéchal, rue de l'Avenir, Outreau (Pas-de-Calais).

Mme Bonniecuelle, veuve de notre camarade, désirerait faite profiter un Aveugle de Guerre du couteau de brossier appartenant à son mari.

S'adresser à Mme Bonniecuelle, 37, rue de Reully, Paris (12°).

A vendre, paille pour rempaillage de chaises, 2 francs le kilo.
Ecrire au camarade Chapouillé, Casteljaloux (Lot-et-Garonne).

A vendre :

- Une machine Dubied rectiligne, 50 cm., jauge 7.
- Une Machine Dubied rectiligne, 60 cm., jauge 7, avec super 4 et double rayeurs, ainsi que tous leurs accessoires.
- Une table bois avec pieds chêne, tiroir et tablette.
- Une gratteuse de 60 cm. avec marche au pied ou au moteur.
- Un jeu de 150 bobines, environ.
- Deux rouets et dévidoirs (le tout en très bon état).
- Un stock de laines de différentes couleurs (35 kilos environ).
- Un stock de soie de différentes couleurs (5 à 6 kilos environ). Le tout de belle qualité.

Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Veuve Fauvin, 56, rue du Pont, à Beaugency (Loiret).

Liste des Donateurs

- Mme Varin, Pau, 20 fr. — Mme Chaudieu et Mmes Toudy, à La Garenne-Colombes, 20 fr. — Mme Arthur Luck, à Paris, 510 fr. — Produit d'une quête faite au mariage Peiffer-Delattre, à Longwy, 34 fr. 50. — Produit d'une quête faite au mariage Massart-Brunson, à Longwy, 69 fr. 90. — Colonel de Sillègue, à Urt (Basses-Pyrénées), 20 fr. — Produit d'une quête faite au mariage Beot-Goebert, à Longwy, 46 fr. 75. — Mme Gérard, à Paris, 500 fr. —

Mme Zula Cross, à Paris, 50 fr. — Anonyme, 25 fr. — Mme Mas, Saint-Chiniau (Hérault), 50 fr. — M. J. de Graille, Maulus (Manche), 100 fr. — M^e Chaubet, 100 fr. — M. Roman, à Charols, 20 fr. — M. Brun, architecte, à Paris, 10 fr. — M^e de Bouillé, à Bourgueil (Indre-et-Loire), 200 fr. — Mme Jansen, à Marnes-la-Coquette (Seine-et-Oise), 100 fr. — M. Moret, Saint-Quentin (Aisne), 100 fr.

**Dons avec affectation spéciale pour la création
de la "Maison des Aveugles de Guerre"**

Ville de Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), 50 fr. — Caisse d'Épargne de Laon (Aisne), 600 fr. — Ville du Creusot (Saône-et-Loire), 200 fr. — Commune de Capendu (Hérault), 50 fr. — Subvention du département de Seine-et-Marne, 500 fr. — Commune de Céret (Lot), 200 fr. — Commune de Huninge (Bas-Rhin), 30 francs.



TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : FAVRET, LEVEAU, NOIREAUX.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.
Membres : BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOUR-
DETTE, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAF-
FARGUE, LAGARDE, LAUTÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAI, PETITJEAN, ROBERT
(Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;
M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.
Mme CONTAMIN, Vice-Présidente ;
M. le colonel DE TRAVERSAY, Vice-président ;
M. Oscar BLOCH, Secrétaire ;
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union » ;
Mme DU BOS ;
Mme BROQUIN ;
M. Marcel BLOCH ;
M. le marquis DE CHAUMONT-QUITRY ;
M. CHEPPER ;
M. Pierre CHÉROT ;
Mme CHEVALIER ;
Mme CONTAMIN ;
Mme Francis DE CROISSET ;
Mlle JALAGUIER ;
Mlle d'HERBEMONT ;
Mme HENRI ;
Mme KALT ;
Mme L'EVESQUE ;
Mme LÉVY-WEIS ;
M. MAYER ;
Mme MEYER ;
Mme MUS ;
M. PASCAL.

